



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 13 février 2018

C.R. n°40

L'an deux mille dix-huit, le 13 février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 8 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - PELAEZ - SOULES - MALLET - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. MARTIGNIER - TORRES - Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Plan gestion forêt ONF,
- 2) Dossier projet rénovation salle des fêtes,
- 3) Succession SAVE Henri,
- 4) Dossier cimetière (aménagement, ossuaire, cavurne),
- 5) GEMAPI et PCS inondation,
- 6) Travaux voirie,
- 7) Réhabilitation STEP Adour,
- 8) Divers.

Questions diverses CCAM :

- a) Travaux crèche,
- b) Compte-rendu commission finances du 12 février,
- c) Fonds de concours.

Approbation PV du 15 janvier 2018

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 15 janvier 2018 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2018.

1) Plan de gestion forêt ONF

Le plan de gestion et d'aménagement de la forêt communale par l'ONF (2003 – 2017) est terminé.

Comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 8 janvier dernier, il convient de rencontrer les responsables de l'ONF pour connaître les conditions d'un éventuel renouvellement de ce plan de gestion et d'aménagement.

Une réunion de travail est programmée avec l'ONF le lundi 19 février à 20 heures.

Lors de cette rencontre, nous souhaiterions que soient abordés les points suivants :

- Bilan d'activités du précédent plan de gestion de la forêt communale 2003-2017,
- Proposition d'un projet de nouveau plan de gestion.

Suite à la coupe des chênes sur la Plantade, l'ONF a demandé que la commune signe une décharge, suite à l'annulation de la coupe d'un chêne.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2) Dossier rénovation salle des fêtes

L'ADAC a réactualisé le dossier, car seulement la partie économie d'énergie avait été évaluée.

Ce dossier a été transmis au Pays du Val d'ADOUR pour une demande de subvention au titre des économies d'énergie auprès de la Région.

Le dossier de l'ADAC a été également remis à la Préfecture pour la demande de subvention auprès de l'Etat.

Trois architectes ont été consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

3) Succession SAVE Henri

La famille SAVE a fait une proposition de vente à la commune pour la maison et les terrains cadastrés n°270 – 351 et 352.

Avant de pouvoir se prononcer sur cette proposition, le conseil municipal devra demander l'estimation des services des Domaines. Une demande d'avis des domaines sera donc faite.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4) Dossier cimetière

L'aménagement du cimetière est en cours :

- Le puisard a été réalisé.
- Pour l'ossuaire, deux entreprises ont été consultées. L'entreprise Sarramea est la moins chère. Il est proposé de la retenir.
- Il est proposé que l'espace de dispersion et les cavurnes soient réalisés par la commune, en régie.
- Pour la réalisation des exhumations, il est proposé de demander un devis à l'entreprise Favarel pour 20 exhumations.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Dans le cadre de la gestion des concessions, il avait été prévu que les personnes qui souhaitaient en être référentes pouvaient se faire connaître à la mairie avant le 31 janvier 2018, de manière gratuite.

Aujourd'hui les personnes souhaitant être référentes et conserver leur concession doivent en faire la

demande par écrit à la mairie et le conseil municipal étudiera les dossiers au cas par cas.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) GEMAPI

L'arrêté préfectoral confiant la mission au SMGAA de mettre en place la nouvelle structure allant de Campan à Barcelonne du Gers a été signé le 5 février 2018.

Une réunion de travail est prévue à la Préfecture avec la DDT, la DREAL, la Région, TLP et Haut Adour, le mercredi 15 février pour finaliser qui fait quoi et la gouvernance. Le futur syndicat devant être opérationnel le 1^{er} janvier 2019.

Sur notre territoire la taxe GEMAPI ne sera pas instituée en 2018. Nous cotiserons par l'intermédiaire de la CCAM, notre participation annuelle au SMGAA (Tostat : 1 800.00 €).

Le SMGAA au 1^{er} janvier 2018 n'a aucune annuité d'emprunt à rembourser.

Une échelle pour visualiser la montée des eaux sera mise en place par le SMGAA au pont de l'Adour. Afin d'être en phase avec les données de vigicrues un relevé topographique sera réalisé avant la mise en place de cette échelle. Cette opération sera prise en charge par le SMGAA.

Pour information la communauté Tarbes Lourdes Pyrénées a voté le 31 janvier la taxe GEMAPI, cette contribution est fixée à 6.50 € / ha.

Lors de la réunion de travail du lundi 5 février, M. le secrétaire général a demandé au SMGAA de prendre en charge l'accompagnement des communes pour actualiser ou réaliser le volet inondation des communes (Plan Communal de Sauvegarde) sur toutes les communes riveraines de l'Adour et de l'Echez.

M. Jérémy ASTAU (SMGAA) a déjà réalisé ce travail sur les communes de DAX, TARSAC, SAINT-MONT, ESTIRAC pour le compte de l'Institution Adour. Cette demande sera soumise au prochain comité syndical du SMGAA, cette mission n'étant pas de la compétence du SMGAA.

6) Travaux voirie

Le 5 février dernier s'est tenue une réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes Adour Madiran, à laquelle a participé Hervé Soules.

Lors de cette réunion, il a été demandé que chaque commune fasse un état de lieux de ses voiries et de ce qu'elle transfère à la Communauté de Communes.

Pour notre commune, Hervé propose d'ajouter aux voiries dont l'entretien est fait par la CCAM :

- Le chemin du Bois jusqu'aux dernières habitations,
- Rue des Bédialots.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Réhabilitation STEP Adour

Une réunion s'est tenue à la mairie le 31 janvier dernier au sujet de la station d'épuration en présence de la DDT, du Conseil Départemental de l'Agence de l'Eau et de Bruno Mora et Hyacinthe Garcia.

Cette réunion avait pour objet de définir la réhabilitation et le devenir de la STEP avant le transfert de cette compétence à la CCAM.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a confirmé qu'il n'y avait plus de subvention pour ce type de réhabilitation, qui était considérée comme du fonctionnement.

Ces travaux pourront être réalisés et étalés jusqu'en 2026. Ils seront réalisés sous forme de chantiers

participatifs, sauf pour ceux relevant de la sécurité.

Le Département, la DDT et l'Agence de l'Eau ont demandé à la commune de réaliser un diagnostic (carte de zonage) pour la réalisation de l'assainissement collectif en cœur de village, en association avec Ugnouas et Bazillac. Ce diagnostic devra être réalisé dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'ADAC pourra nous aider à la rédaction du cahier des charges.

La prochaine réunion de quartier se tiendra en mars prochain.

5) Questions diverses

➤ Commune :

- Renouvellement bail cabane de chasse de M. Henri FOSSERIES.
- Inventaire des bacs communaux pour la redevance incitative : à faire (Manu Pelaez).
- M. CHAENEC Ingénieur SDE viendra fin février pour finaliser le projet photovoltaïque de l'atelier municipal (dossier inscrit dans le projet de budget 2018 du SDE).
- Le projet de centrale hydroélectrique est maintenu, le seuil de Sarniguet appartient à l'ASA Bazillac-Florence mais il est situé sur le territoire de la commune de Sarniguet, négociations en cours.
- Bornage Plantade Bédialots : l'ADAC nous a transmis un modèle de certificat administratif.
- Transfert aux communes de tous les arrêtés concernant l'organisation d'épreuves sportives ou autres sur notre territoire (anciennement compétence Préfecture).
- Cotisation SDIS : les comptes rendus des conseils d'administration ne sont toujours pas transmis.
- Pour la mise en œuvre du plan zéro phyto, Hervé propose l'installation de bordures rue d'Escondeaux de chez M. Ascon à chez M. Dominguez.
- Des camions de tonnage important passent sur le pont de l'Adour qui est déjà fragile, il est proposé de demander au Département de limiter la circulation sur cette route (envoi d'un courrier).
- Le 11 novembre 2018 nous commémorerons le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La commission extra-municipale Histoire et Patrimoine propose d'organiser cette commémoration. Une réunion se tiendra le 28 février prochain. Avis favorable du conseil municipal.
- Comité de fêtes : un intervillage avec Andrest, Sarriac et Bazillac est organisé le 23 juin 2018. Le comité de fêtes souhaiterait que des membres du conseil municipal puissent s'occuper de la distribution des repas le midi.
- Moutouade : la date du 1^{er} septembre est retenue pour l'organisation de la moutouade.

➤ CCAM :

- Avancement travaux crèche : ils sont bientôt terminés.
- Point commission finances du lundi 12 février : la communauté de communes souhaitent que les communes puissent chiffrer les fluides qui seront pris en charge par la CCAM (électricité de la cantine et salle des fêtes). Il faudra envisager l'installation de 2 compteurs distincts.
- Fonds de concours 2018 : la commune de Tostat sollicitera un fonds de concours pour le hangar au Tostadium.

Fait à Tostat, le 13 février 2018

Le maire,

B. LUSSAN